

U. F. R. LETTRES ET LANGUES

Domaine « Arts Lettres et Langues »

DEPARTEMENT SOCIOLINGUISTIQUE ET DIDACTIQUE DES LANGUES

DIPLOME D'UNIVERSITE

FLE/S : Enseignement, apprentissage et diversité des contextes

Année Universitaire 2017-2018

Document à lire attentivement et à conserver

SOMMAIRE

I- Présentation de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) LETTRES ET LANGUES

- A- Présentation de la Direction
- B- Présentation du service de Scolarité
- C- Présentation des départements

II- Présentation générale des études

- A- Le déroulement de l'année universitaire
 - A1- L'inscription administrative
 - A2- L'inscription pédagogique
 - A3- Les examens
- B- Le système LMD
 - B1- Les diplômes
 - B2- Le schéma type d'un diplôme
 - B3- L'Unité d'Enseignement d'Ouverture
 - B4- Le MOBIL
- C- Les stages
- D- Les certifications nationales
 - D1 – Le Certificat Informatique et Internet (C2I)
 - D2 – Le Certificat en Langue de l'Enseignement Supérieur (CLES)
- E- La mobilité étudiante
- F- La clé de la réussite

III- Les études

- A- Présentation de la filière
 - A1- Renseignements pratiques
 - A2- Organisation des études
 - A3- Débouchés de la filière
- B- Présentation du D.U. FLE/S
 - B1- Modalités de contrôle des connaissances, d'évaluation et des règles de passage
 - B2- Présentation de la spécialisation
 - B2.1- Maquette du D.U.
 - B2.2- Descriptif des enseignements du D.U.
 - B2.3- Modalités de contrôle de connaissances du D.U.

I. PRESENTATION DE L'UNITE DE FORMATION ET DE RECHERCHE LETTRES ET LANGUES

L'UFR est administrée par un conseil élu composé de **40** membres.

Elle est dirigée par un directeur assisté d'un responsable administratif.

Elle est composée de **8** départements : **Allemand, Anglais, Espagnol-Portugais, Italien, Sciences du Langage, Sociolinguistique et Didactique des Langues, Langues Etrangères Appliquées (LEA) et Droit-Langues**

Une filière **lettres** comprenant 5 départements (français, latin, grec, littérature comparée, arts du spectacle)

Quelques chiffres

A l'Université : Environ 25 500 étudiants inscrits en 2016-2017 dont **3100** à l'UFR Lettres et Langues, **150** enseignants chercheurs, **24** personnels de Bibliothèque, ingénieurs, techniciens et administratifs.

La Direction de l'UFR

Adresse : 3 rue des Tanneurs, 37000 TOURS

Directeur : **CHOMMELOUX Alexis**

Responsable administratif : **GONZALEZ Caroline**

Secrétariat de l'UFR : **RIEUL Céline, Bureau 144 tél : 02 47 36 65 82**

Le service de scolarité

Le service de scolarité gère votre dossier administratif : de l'inscription administrative à la remise du diplôme. C'est également auprès de ce bureau que vous aurez les renseignements sur les stages, les conventions et les aides sociales.

Responsable de la scolarité :

Bureau 138 tél : 02 47 36 68 35 Courriel : scolarite.lettres@univ-tours.fr

GUIMIER Valérie, 02 47 36 65 67

MASCHER Annie, 02 47 36 66 05

STEPHAN Catherine, 02 47 36 66 06

Horaires d'ouverture au public : tous les jours de 9h à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Fermé le vendredi après-midi et le samedi

Les départements pédagogiques

Les départements sont le lieu de rattachement des enseignants et des secrétariats pédagogiques.

Le secrétariat pédagogique gère votre dossier pédagogique : vos inscriptions pédagogiques, votre emploi du temps, la saisie de vos notes.

II- Liste et coordonnées des différents départements et des responsables de filières

Enseignements	Les secrétariats pédagogiques	Contact courriel
Anglais	Bureau 48 - RDC	manuelle.bataille@univ-tours.fr anita.lerat@univ-tours.fr
	Bureau 48 - RDC	catherine.gratteau@univ-tours.fr
Allemand	Bureau 08 - RDC	marie.ceccaldi@univ-tours.fr augustine.semEDO@univ-tours.fr
Espagnol – Portugais - Italien	Bureau 58 - RDC	patricia.lacour@univ-tours.fr sylvie.lepourtois@univ-tours.fr
Droit-Langues	Bureau 64 - RDC	aurelie.hannoun@univ-tours.fr patricia.msellati@univ-tours.fr celine.debot@univ-tours.fr
L.E.A (Langues Etrangères Appliquées)		
Lettres	Bureau 106 - 1er étage	christine.climent@univ-tours.fr
Sciences du langage	Bureau 23 - RDC	dominique.moreau@univ-tours.fr
Sociolinguistique et Didactique des Langues	Bureau 23 - RDC	isabelle.aubert@univ-tours.fr
Spécialisations F.L.E. (Français Langue Etrangère)	Bureau 23 - RDC	isabelle.aubert@univ-tours.fr
Parcours P.R.I. (Politique et relations Internationales)	Bureau 64 - RDC	
Arts du Spectacle		sylvie.lepourtois@univ-tours.fr
Allemand	Bureau 106 - 1er étage	
Italien	Bureau 48 - RDC	rachel.regnier@univ-tours.fr
	Bureau 08 - RDC	catherine.gratteau@univ-tours.fr
		marie.ceccaldi@univ-tours.fr
	Bureau 207 - 2eme étage	marielle.avice@univ-tours.fr (pour les étudiants d'échange)

II – PRESENTATION GENERALE DES ETUDES

A – LE DEROULEMENT DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE

L'inscription administrative et pédagogique

Après votre inscription administrative à l'Université, vous devrez **OBLIGATOIREMENT et à chaque semestre**, vous inscrire pédagogiquement dans les cours magistraux, les travaux dirigés (TD) et le cas échéant les travaux pratiques (TP). Cette procédure détermine votre inscription dans les groupes et aux examens. Elle doit impérativement avoir lieu pendant la période définie par les services universitaires.

Tout étudiant qui n'aura pas réalisé son inscription pédagogique avant le 1^{er} octobre ne sera pas autorisé à se présenter aux examens.

L'inscription pédagogique se fait via le web sur votre Environnement Numérique de Travail (ENT) – Onglet SCOLARITE ou auprès de votre secrétariat pédagogique.

Les examens

Les évaluations se font par un **contrôle continu** tout au long de l'année qui peut être associé à un **examen terminal** à la fin de chaque semestre.

La présence aux travaux dirigés (TD) et aux travaux pratiques (TP) est obligatoire. Un contrôle d'assiduité des étudiants est systématiquement effectué par les enseignants.

Toute absence à une séance doit faire l'objet d'une justification. En cas de maladie, vous devez fournir un certificat médical à votre service de scolarité dans un délai de 8 jours.

L'absence non justifiée aux séances de TD et de TP a des conséquences graves. Elle entraîne automatiquement la mention "absence injustifiée" (ABI) sur le relevé de notes. Il n'est donc plus possible de valider le semestre.

Attention : les étudiants boursiers doivent être présents aux cours et aux examens, même en cas de réorientation, sous peine de voir leur bourse suspendue et faire l'objet d'un ordre de reversement des mois perçus.

► Régime particulier

Dans le cadre du « **Régime Spécial d'Etudes** » (R.S.E.), certaines catégories d'étudiants (par exemple les salariés, en situation de handicap, chargés de famille, ...) peuvent demander à être dispensés du contrôle continu.

Le R.S.E comprend **des aménagements d'études (emploi du temps, dispense d'assiduité en TD, aménagement d'examens)**

Les étudiants qui souhaitent bénéficier du régime spécial d'études devront en faire la demande **avant le 22 septembre 2017**. Les modalités détaillées et la procédure sont consultables sur le site internet de l'Université dans la rubrique Formations/Régime Spécial d'Etudes.

B - LE SYSTEME L-M-D

Il est fondé sur trois niveaux de grades universitaires, chaque grade ayant une valeur en crédits européens commune à l'ensemble de l'espace européen : Licence, Master, Doctorat (L.M.D).

Il permet aux étudiants une grande modularité favorisant l'élaboration d'un parcours individualisé.

La délivrance des diplômes donne lieu à un supplément au diplôme, c'est-à-dire une annexe descriptive qui indique la nature des connaissances et aptitudes acquises par l'étudiant. Le supplément au diplôme a pour objet d'identifier les enseignements suivis et de favoriser la mobilité des étudiants.

B1- Les diplômes

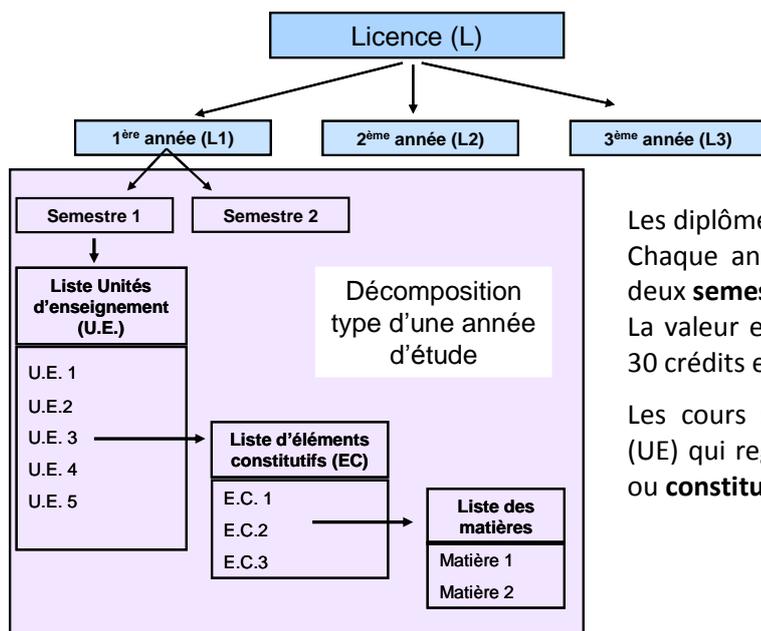
■ **La Licence** : préparée en 3 ans après le bac, elle est structurée en 6 semestres et correspond à 180 crédits européens validés.

Les diplômes de Licence sont répartis dans des **domaines** de formation et découpés en **mention**. Certaines Licences s'organisent ensuite en parcours.

■ **Le Master** : préparé en 2 ans après la Licence, il est structuré en 4 semestres et correspond à 300 crédits européens validés (180 de Licence + 120 de Master 1^{ère} et 2^{ème} années).

■ **Le Doctorat** : préparé en 3 ans après le Master. Il est délivré après la soutenance d'une thèse.

B2- Le schéma type d'un diplôme



Les diplômes sont composés **d'années d'études**.

Chaque année d'études est ensuite décomposée en deux **semestres**.

La valeur en crédits européens d'un semestre est de 30 crédits et donc une année d'études vaut 60 crédits.

Les cours sont répartis en **unités d'enseignements** (UE) qui regroupent des **éléments pédagogiques** (EP) ou **constitutifs** (E.C) qui se décomposent en **matières**.

B3- L'Unité d'Enseignement d'Ouverture : une unité d'enseignement particulière

Cette unité d'enseignement spécifique est **OBLIGATOIRE**. Elle a une valeur de 3 crédits européens et concerne les semestres 2 à 6 de la licence. L'objectif de cet enseignement est : d'acquérir des compétences complémentaires (*Professionnalisation*), découvrir de nouveaux enseignements, préparer les certifications nationales (*CLES, C2I*), valider un parcours (*Ex : développement durable ou préparation aux métiers de l'enseignement*). Les UEO permettent également de conserver une LV2 ou d'augmenter le volume horaire en LV1 dispensé pour chaque semestre.

Le défaut d'inscription ou une absence à l'examen de cette unité d'enseignement d'ouverture entraîne, comme pour tout autre type d'unité d'enseignement de votre année d'étude, un ajournement aux examens.

Des dispositions particulières sont prévues pour les étudiants en double cursus au sein de l'Université. Renseignement sur le site internet ou auprès de votre scolarité.

La liste des UEO et leur descriptif sont consultables à partir du 4 septembre

sur le www.univ-tours.fr Rubrique Formations – UE d'Ouverture

B4- Le MOBIL : Module d'Orientation, de Bilan et d'Insertion en Licence

Ce module **OBLIGATOIRE pour l'obtention de la Licence** a pour objectif de vous faire découvrir le monde professionnel lié à votre filière (*connaissance des cursus, débouchés et métiers*) et de vous permettre d'engager une démarche de réflexion sur votre projet universitaire et professionnel.

Le MOBIL est constitué de 2 éléments :

- Des heures de TD MOBIL incluses dans la maquette de la Licence (au semestre 2 et au semestre 6),
- Des points MOBIL à obtenir en participant à des actions de découverte du monde professionnel : stage, job, ateliers CV et lettre de motivation ou entretiens, conférence métier, visite d'entreprise,... Ces points ne correspondent pas à des ECTS, ils sont propres à la validation du MOBIL.

Vous devez obtenir un minimum de 6 points pour valider votre MOBIL.



Un livret "Carnet de Route" vous est remis lors de votre premier TD de L1 avec des exercices et outils pour vous guider dans vos démarches.

La liste des actions MOBIL permettant de valider des points ainsi que tous les documents et information concernant ce module sont disponibles sur le cours en "**Mode d'emploi du MOBIL**" accessible depuis votre E.N.T. et la plateforme CELENE.

C- LES STAGES

Les étudiants de licence peuvent effectuer un stage uniquement si celui-ci est prévu dans leur maquette d'enseignement, dans le cadre du MOBIL ou en choisissant certaines UEO (stage, découverte du milieu scolaire) ;

Les stages ne sont plus possibles une fois la validation de la licence acquise, c'est-à-dire entre la 3^{ème} année de licence et le master 1.

Tout stage doit obligatoirement

- ▶ Faire l'objet d'une convention entre la structure d'accueil, l'étudiant et l'Université ;
- ▶ Ne pas être assimilé à un emploi.

L'Université met à votre disposition une application web, PSTAGE, qui vous permet de saisir et d'imprimer votre convention de stage en ligne.

PSTAGE est accessible dans votre Environnement Numérique de Travail dans l'onglet SCOLARITE.

Vous trouverez sur le site internet de l'université aux rubriques formation et orientation-insertion toutes les informations utiles et notamment le guide sur les stages.



La convention doit IMPERATIVEMENT être signée par toutes les parties AVANT LE DEBUT DU STAGE.

QUELQUES CONSEILS POUR VOTRE STAGE

La Maison de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle met à votre disposition des outils pour vous aider dans la recherche de votre stage et la préparation de votre rencontre avec les structures d'accueil.

Elle vous propose :

- ▶ Des ateliers CV/Lettre de motivations tout au long de l'année,
- ▶ Un site internet dédié aux stages et aux jobs étudiants : RPRO.

Ce site internet vous permet :

- ▶ de trouver des offres de stages d'emploi
- ▶ de bénéficier de conseils
- ▶ de mettre en ligne votre CV,
- ▶ de contacter le réseau des anciens étudiants de l'Université.



D- LES CERTIFICATIONS NATIONALES

En complément de votre formation initiale, l'Université vous propose deux certifications nationales :

► Le Certificat Informatique et Internet : C2i niveau 1

C'est une certification nationale portant sur les compétences numériques nécessaires aux étudiants pour leur formation et pour leur insertion professionnelle.

Retrouvez les informations détaillées sur le C2i sur le www.univ-tours.fr/formations/C2i



► Le Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur : CLES



Retrouvez les informations détaillées sur le CLES sur le www.univ-tours.fr/formations/CLES

Le CLES est une certification en langue accréditée par le Ministère de l'Education Nationale. Il correspond au cadre européen commun de référence pour les langues.

Il a pour objectif de certifier les compétences opérationnelles en langue. Il s'inscrit dans la politique de mobilité étudiante et vise à promouvoir l'apprentissage des langues.

Ces certifications vous permettent de justifier vos compétences en informatique ou en langue.

Bien que ces certifications ne soient pas obligatoires, elles sont vivement conseillées car ce sont des atouts sur vos CV et certains établissements les ont intégrées, par exemple, comme critères de sélection pour leur Master.

E- LA MOBILITE ETUDIANTE

Effectuer une partie de ses études à l'étranger est une expérience forte qui valorise votre formation, votre capacité d'autonomie et votre capacité d'adaptation intellectuelle.

L'Université de Tours propose des programmes en Europe ou hors Europe

► **En Europe:** A partir de la 2^{ème} année d'études et jusqu'au Doctorat, le programme ERASMUS permet d'effectuer un séjour d'un semestre ou d'une année universitaire complète au sein d'une Université européenne partenaire (200 Universités possibles).

► **Hors Europe:** L'Université de Tours a des partenariats avec des Universités américaines, canadiennes anglophones, québécoises et selon les filières : australiennes, japonaises, argentines,...

La mobilité est soumise à un dossier de sélection.

Afin de vous aider à préparer votre mobilité, l'Université met à votre disposition :

- Des pages d'informations sur les études et stages à l'étranger, et des guides sur le www.univ-tours.fr rubrique « International »,
- Des réunions d'informations,
- Des UEO de renforcement en langue ou de conversation,
- Une UEO spécifique intitulée « Préparer sa mobilité internationale ».

Vous pouvez bénéficier d'aides financières

Elles sont variées et dépendent du programme choisi. Elles peuvent être attribuées par le Ministère, l'Europe, l'Université, le Conseil Régional, des associations,...

Pour en savoir plus, consultez les pages « International » sur le www.univ-tours.fr ou contactez le Service des Relations Internationales – 60, rue du Plat d'Étain - ☎ Accueil : 02.47.36.67.04 - Mèl : internat@univ-tours.fr

F- LES CLES DE LA REUSSITE

L'université organise chaque semestre différents ateliers pour vous donner des moyens concrets afin d'atteindre vos objectifs universitaires, professionnels et personnels : « Donner du sens à mes études », « Prendre conscience de mes compétences », « Comment prendre des notes »...

Pour en savoir plus, consultez la page « Les clés de la réussite » dans l'onglet « Formations » sur le site www.univ-tours.fr - Mèl : clesdelareussite@univ-tours.fr

III- Les études

DIPLOME D'UNIVERSITE FLE/S ***Enseignement, apprentissage et diversité des contextes***

Responsable de la spécialisation FLE

- Nom : **Valentin FEUSSI**
- Qualité : MCF
- Section CNU : 07
- Filière ou département de formation : Département Sociolinguistique et didactique des langues
- Tel. 02 47 36 67 85
- Bureau: TA 022
- E - mail : valentin.feussi@univ-tours.fr

Secrétariat : Bâtiment Tanneurs, bureau 23 / Tél. : 02 47 36 65 66

Contenus et objectifs

Ce D.U. vise, de manière générique, à préparer ou à compléter la formation des enseignants intervenant dans le domaine de l'enseignement/apprentissage du français à des publics non francophones, en France et à l'étranger d'un point de vue à la fois théorique et pratique.

Publics

Il s'adresse à différents types de publics :

- En formation initiale : il constitue une première sensibilisation à la didactique du FLE/S et des langues dans ses aspects institutionnels, historiques, méthodologiques, linguistiques et culturels. Pour les étudiants non titulaires de la spécialisation FLE de licence, ce diplôme constitue également un préalable à une candidature dans un master de FLE/S ou de didactique des langues, sous réserve de l'obtention d'une licence (ou d'un diplôme équivalent).
- En formation continue : il permet à des enseignants déjà en activité d'actualiser et de conceptualiser leurs compétences professionnelles, et de les valider par une certification universitaire.

Organisation de la formation

La formation est organisée en 3 unités d'enseignements capitalisables (UE) et représente environ 6 heures d'enseignement hebdomadaire, dispensés à l'UFR Lettres et Langues. Le programme se répartit entre cours théoriques et pratiques réflexives destinées à mettre en lien théorie, pratiques et expériences antérieures. En cohérence avec les objectifs de la formation, il allie de manière privilégiée la didactique des langues étrangères à la sociolinguistique.

Principaux enseignants intervenant dans la spécialisation FLE

- **Marc Debono**, MCF, dépt. Sodilang, bureau 22A marc.debono@univ-tours.fr
- **Sylvie Dardaillon**, ESPE, sylvie.dardaillon@univ-tours.fr
- **Valentin Feussi**, MCF, dépt. Sodilang, bureau 22A valentin.feussi@univ-tours.fr
- **Sylvester Osu**, PR., sciences du langage, bureau 27 sylvester.osu@univ-tours.fr
- **Anne-Claire Peneau**, intervenante extérieure, Institut de Touraine
anneclaire.ravenellepeneau@institutdetouraine.com
- **Clémentine Rubio**, doctorante contractuelle, clementine.rubio@univ-tours.fr

Programme des enseignements

- **UE1 Didactique du français et des langues**

EC 1.1 Aspects politiques, institutionnels et historiques de la diffusion du français

Le programme vise à découvrir et/ou approfondir les principales notions opératoires dans le domaine de la didactique du FLE et des langues. On abordera ainsi les aspects sociolinguistiques, institutionnels, historiques et méthodologiques de l'enseignement des langues en général et du français langue étrangère en particulier.

► **Compétences** : Savoir situer et évaluer des méthodologies d'enseignement/apprentissage, connaître l'histoire de la didactique des langues dans ses grandes lignes.

► **Bibliographie** :

CUQ, J.-P. et GRUCA, I. (2002), Cours de didactique du français langue étrangère et seconde, Grenoble, PUG.
GERMAIN, C. (1993) Evolution de l'enseignement des langues : 5000 ans d'histoire, Paris, CLE International.
MARTINEZ, P. (1996), La didactique des langues étrangères, Paris : PUF Que sais-je ?.
PORCHER, L. (1995), Le français langue étrangère, Paris, Hachette / CNDP.

EC 1.2 Didactique du français et des langues en contexte

Dans la continuité du cours "Enseigner le FLE et les langues : histoire et questionnements généraux", on s'attachera à analyser l'articulation entre les pratiques de terrain et les principales notions en débat dans le domaine.

► **Compétences** : savoir situer des pratiques didactiques au regard des différents courants méthodologiques en didactique des langues, être capable de les analyser au regard de situations sociolinguistiques et didactiques diversifiées.

► **Bibliographie** :

BERARD, E., 1991 : L'approche communicative, Paris, CLE international.
BOYER, H., BUTZBACH, M. & PENDANX, M. (1990), Nouvelle introduction à la didactique du français langue étrangère, Paris : CLE International.
BLANCHET, Philippe, 1998 : Introduction à la complexité de l'enseignement du FLE, Peeters, Leuven, Belgique.

- **UE2 Langue, culture, civilisation pour l'enseignement/l'apprentissage du français**

EC 2.1 Linguistique et enseignement du français

Le programme, élaboré en fonction des besoins des étudiants des différentes filières, comportera une initiation à quelques domaines fondamentaux de linguistique et/ou un approfondissement de ceux-ci ; l'objectif est essentiellement d'ordre méthodologique. Il s'agira de définir et d'analyser différentes unités linguistiques et faits de langue, en centrant l'étude sur les points qui font problème dans l'apprentissage du FLE.

► **Compétences** : connaître les principales méthodologies d'analyse et notions en linguistique, savoir envisager, sous un angle linguistique, les difficultés qui se posent à l'apprentissage d'une langue.

EC 2.2 Littérature et enseignement du français

A partir d'un commentaire de textes caractéristiques et diversifiés (au plan des époques considérées, des auteurs, etc.), il s'agira de mettre en évidence les moments essentiels de la littérature francophone (dont française), dans la perspective du Français Langue Etrangère, comme expression de faits d'ordre culturel et civilisationnel.

► **Compétences** : s'initier aux problématiques de la littérature francophone.

EC 2.3 Apprentissage d'une langue nouvelle (enseignement suivi non-noté)

Cette initiation a pour but de mettre les futurs enseignants de FLE en situation réelle d'apprentissage à un niveau débutant de manière à développer, au second semestre, une posture réflexive sur cette expérience. Le cours de langue nouvelle est spécifique au parcours FLE ; la langue proposée est, par principe, choisie hors du domaine latino-germanique et doit être inconnue de l'étudiant.

► **Compétences** : construire des compétences dans une langue nouvelle, savoir organiser son apprentissage, développer des capacités d'auto-observation de son apprentissage.

EC 2.3 Biographie, réflexivité et enseignement du français

Ce séminaire, centré sur l'apprentissage et l'apprenant, s'appuie principalement sur le journal de bord élaboré par les étudiants au premier semestre (UE "apprentissage d'une langue nouvelle"), mais également sur leurs expériences préalables d'apprentissage des langues. Les étudiants seront amenés, par la mobilisation de ces diverses ressources, et d'une confrontation de leurs points de vue, à faire émerger des postures réflexives sur l'enseignement / apprentissage des langues.

► **Compétences** : savoir réfléchir à ce qu'est l'enseignement / apprentissage d'une langue, développer une attitude réflexive.

► **Bibliographie** :

CYR P., 1996, Les stratégies d'apprentissage, CLE International DLE.

Le Français dans le Monde, Février-Mars 1990, Numéro spécial Acquisition et utilisation d'une langue étrangère.

POCHARD, J.C. (Ed), 1993 Profils d'apprenants, Actes du IX^e Colloque International Acquisition d'une langue étrangère : perspectives et recherches, Saint-Etienne, Publications de l'Université de Saint-Etienne.

- **UE3 Vers des pratiques professionnelles contextualisées**

Cet enseignement a pour objectif d'accompagner les étudiants dans une approche réflexive de leurs (futurs) pratiques professionnelles. La réflexion s'appuiera sur différents types d'échanges autour d'expériences, notamment d'expériences de professionnels différemment situés dans le domaine de l'enseignement des langues et particulièrement du français. Ceci permettra de découvrir la diversité des situations d'appropriation du français et de réfléchir aux modalités de construction, de gestion et de prise en compte didactique des compétences plurilingues des apprenants de langue.

DIPLOME D'UNIVERSITE FLE/S
Enseignement, apprentissage et diversité des contextes

CONTENUS DE FORMATION

Unités d'enseignement	Eléments pédagogiques	Volumes horaires			Coef.	ECTS
		CM	TD	TP		
Formation annualisée	Aspects politiques, institutionnels et historiques de la diffusion du français		22		1	3
	Didactique du français et des langues en contexte		22		1	3
	Linguistique et enseignement du français		22		1	3
	Littérature et enseignement du français		22		1	3
	Biographie, réflexivité et enseignement du français		12		1	3
	Vers des pratiques professionnelles contextualisées (uniquement en distanciel)	8	30		3	6

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

Eléments pédagogiques regroupés par U.E.	Régime général				Régime spécial d'études			
	1ères session		2 ^{ème} session		1ères session		2 ^{ème} session	
	Type de contrôle (CC et/ou ET) Type d'épreuve E ou O	Coef.	Type de contrôle (CC et/ou ET) Type d'épreuve E ou O	Coef.	Type d'épreuve E ou O	Coef.	Type d'épreuve E ou O	Coef.
Aspects politiques, institutionnels et historiques de la diffusion du français	CC/E	1	ET/E	1	E	1	E	1
Didactique du français et des langues en contexte	CC/E/O	1	ET/E	1	E/O	1	E/O	1
Linguistique et enseignement du français	CC/E	1	ET/E	1	E	1	E	1
Littérature et enseignement du français	CC/E	1	ET/E	1	E	1	E	1
Biographie, réflexivité et enseignement du français	CC/E	1	ET/E	1	E	1	E	1
Vers des pratiques professionnelles contextualisées (session unique)	CC/E	3	-	3	CC/E	3	-	3

CC : Contrôle Continu - **ET** : Examen Terminal - **E** : Ecrit - **O** : Oral

Plagiat : nouvelle réglementation

L'attention des étudiants est appelée sur le fait que le plagiat, *qui consiste à présenter un texte comme résultat de son travail alors qu'il a été copié ailleurs*, est assimilé à une fraude.

Ses auteurs sont donc passibles de la Section disciplinaire et s'exposent aux sanctions prévues à l'article 40 du décret n°92-657 du 13 juillet 1992, à savoir :

1. L'avertissement ;
2. Le blâme ;
3. L'exclusion de l'établissement pour une durée maximum de cinq ans. Cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'exclusion n'excède pas deux ans ;
4. L'exclusion définitive de l'établissement ;
5. L'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximum de cinq ans ;
6. L'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

Environnement Numérique de Travail : ENT

En vous inscrivant à l'université de Tours, une adresse mail étudiante est automatiquement créée à votre nom [prénom.nom@etu.univ-tours.fr]. Cette boîte mail est accessible au départ de l'ENT du site de l'Université de Tours.

Cette adresse sera automatiquement utilisée pour notre communication avec vous (examens, convocations, modifications de cours, etc.).

Les enseignants de votre formation seront par ailleurs amenés à faire un usage pédagogique de l'ENT (notamment : dépôt de ressources, de documents, etc.)

Pensez donc à interroger régulièrement et fréquemment cette boîte électronique.

Régime spécial d'études (RSE)

Les étudiants relevant du RSE peuvent, sous certaines conditions, bénéficier d'un aménagement d'emploi du temps et des modes de contrôle (au choix : contrôle continu ou contrôle continu et terminal).

Ce régime ne donne pas un droit d'accès à la formation dispensée à distance et n'équivaut pas à un aménagement pour une formation continue.

Les étudiants souhaitant faire la demande d'un RSE doivent en informer le secrétariat SODILANG **avant le 22 septembre 2017** pour le 1^{er} semestre et **avant le 19 janvier 2018** pour le 2nd semestre.

Les étudiants ayant obtenu un RSE doivent en informer le secrétariat SODILANG de leur situation et fournir les justificatifs nécessaires (attestation de travail). Ils doivent également prendre contact avec le/la responsable de la formation ainsi que les enseignants afin de convenir des modes de contrôle.

AVERTISSEMENT

L'Université constate un accroissement préoccupant des cas de plagiat commis par les étudiants, notamment à cause d'INTERNET.

L'attention des étudiants est appelée sur le fait que **le plagiat, qui consiste à présenter comme sien ce qui appartient à un autre, est assimilé à une fraude.**

Les auteurs de plagiat sont passibles de la Section disciplinaire et s'exposent aux sanctions prévues à l'article 40 du décret n°92-657 du 13 juillet 1992, allant de l'avertissement à l'exclusion définitive de tout établissement d'enseignement supérieur

- 1° L'avertissement ;
- 2° Le blâme ;
- 3° L'exclusion de l'établissement pour une durée maximum de cinq ans. Cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'exclusion n'excède pas deux ans ;
- 4° L'exclusion définitive de l'établissement ;
- 5° L'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximum de cinq ans ;
- 6° L'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

CALENDRIER UNIVERSITAIRE

Semaine d'accueil des nouveaux étudiants (L1) (obligatoire)	Du 4 au 8 septembre 2017
Début des cours du 1 ^{er} semestre	A partir du 11 septembre 2017
Début des UE d'ouverture du 1 ^{er} semestre (L2-L3)	Semaine du 18 septembre 2017
Pause pédagogique	Du 30 octobre au 3 novembre 2017
Journée Insertion Professionnelle	Jeudi 16 novembre 2017
Examen des UE d'ouverture du 1 ^{er} semestre	Jeudi 7 décembre 2017
Vacances de fin d'année (fermeture des sites d'enseignements)	Du 25 décembre 2017 au 5 janvier 2018
Examens du 1 ^{er} semestre	Du 18 décembre 2017 au 22 décembre 2017 8 au 12 janvier 2018 inclus (sauf L3 LEA)
Début des cours du 2 ^{ème} semestre	A partir du 15 janvier 2018
Début des UE d'ouverture du 2 ^{ème} semestre (L1-L2- L3)	Semaine du 22 janvier 2018
Pause pédagogique	Du 26 février au 2 mars 2018
Examen des UE d'ouverture du 2 ^{ème} semestre	Semaine du 16 avril 2018
Vacances de printemps	Du Jeudi 23 avril 2018 au 4 mai 2018
Examens du 2 nd semestre	Du 14 au 25 mai 2018
Rattrapages	Semaine du 18 juin 2018

